

Contribution au rapport et avis du CESE
L'éducation populaire, une exigence du XXI^e siècle.

Nom de votre association : Association des Universités Populaires de France (A.U.P.F.)

Nom de la personne qui remplit ce questionnaire : Michel GARDE

Qualité de la personne qui remplit ce questionnaire : Président

Ces réponses sont une synthèse de diverses contributions émanant d'associations adhérentes.

Afin de faciliter l'utilisation des réponses aux trois questions de cette contribution, les rapporteurs du projet de rapport et d'avis vous remercient de répondre dans un format court d'une vingtaine de lignes en ayant bien conscience de la difficulté de l'exercice étant donné la complexité du sujet.

Vous pouvez joindre à ce questionnaire tous les documents que vous jugerez utiles et les envoyer à l'adresse électronique suivante : emmanuel.woitrain@lecese.fr ou à l'adresse postale suivante : CESE / Emmanuel Woitrain / 9 place d'iéna, 75775 Paris cedex 16.

Première Question : Quelle définition donneriez-vous de l'éducation populaire ?

L'éducation populaire a pour objet le partage de la connaissance et des savoirs ; elle repose essentiellement aujourd'hui sur le milieu associatif ou des structures institutionnelles dédiées.

Elle contribue à favoriser l'émancipation de l'individu par l'apport d'informations dans tous les domaines, à révéler et promouvoir les qualités et les atouts fondamentaux de chaque personne.

Les universités populaires ont en général pour souci prioritaire la formation de citoyens à propos des phénomènes de société et à l'esprit critique, dans un souci d'émancipation collective : c'est une pratique culturelle de transformation politique et sociale.

L'objectif est donc la construction en commun de savoirs ou de savoir-faire dans une démarche collective qui donne tout son sens à la formule de Paolo Freire : « *Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde* ».

L'Education Populaire est un espace et une démarche collective qui rassemblent des citoyens pour partager et construire ensemble : partager des connaissances, des expériences, des idées et points de vue permettant au plus grand nombre d'accéder à un haut niveau de savoirs fiables, sans hiérarchisation de ces savoirs et de construire ensemble leur citoyenneté dans le respect de chacun.

La méthode d'expression du collectif est fédératrice de créativité et d'énergie de chacun : l'épanouissement personnel procède du faire-ensemble et du vivre-ensemble de l'action menée ; cet épanouissement est dynamique car construit dans une relation d'humanité.

Agir en donnant sens à une démarche de savoirs partagés, un sens qui se situe dans l'apport des savoirs critiques, c'est-à-dire des savoirs qui bousculent les préjugés, qui provoquent la réflexion sur le monde et sur soi ; des savoirs qui interrogent, qui favorisent le débat, qui incitent à l'action collective, qui conduisent à l'agir.

C'est ce travail de la culture qui aide à passer de l'opinion au jugement et du jugement à la volonté de transformation, en référence aux valeurs et aux principes d'une communauté de liberté, d'égalité, de fraternité.

Deuxième Question : En quoi l'éducation populaire est-elle utile à notre société ?

Dans un environnement caractérisé par des flux d'informations massifs, non régulés, l'éducation populaire peut permettre le développement d'un esprit critique par le débat et la confrontation d'idées. Elle contribue à l'action collective et citoyenne, à la dynamique du territoire sur lequel elle s'exerce, notamment par le maillage qu'elle permet avec des associations, des institutions éducatives, culturelles.

Les universités populaires promeuvent un accès de la culture à tous ceux qui y aspirent.

L'éducation populaire a pour vocation, entre autre,

- de promouvoir la culture et de rendre les savoirs accessibles à tous ceux qui y aspirent,
- de permettre à chacun de discerner ses potentiels,
- de renforcer ses atouts pour s'émanciper, s'épanouir et
- devenir conscient et acteur de l'intérêt collectif.

L'Éducation Populaire n'est utile à notre société que si elle est au service de projets culturels et d'éducation visant à une transformation sociale et politique.

Son action doit être fondée, en particulier, sur l'engagement de bénévoles

Pour cela, les structures développent et proposent des offres de formation, d'activités culturelles et de loisirs en réponse aux attentes des différents publics : elles ont un rôle socio-économique.

Elles sont parfois pourvoyeuses d'emplois susceptibles de renforcer la cohésion sociale et de créer des passerelles d'accès à la culture pour des populations a priori peu sensibles aux propositions culturelles.

N'est-il pas temps de faire de l'éducation populaire contemporaine l'instrument d'analyse de ces champs de conflictualité, d'aide à la compréhension, des contradictions de nos sociétés et des rapports humains actuels et le moyen de construire ensemble le droit, du faire et du vivre ensemble ?

Trouvant son origine dans les idées véhiculées par la Révolution française, l'éducation populaire tend vers une société fraternelle et de progrès par l'émancipation du peuple.

Par là on voit qu'elle épouse les questions de son temps et participe de l'ensemble des idées et des valeurs qui fondent l'unité de la société. Elle pénètre donc intimement le champ politique.

Si on se réfère à son histoire, quantité d'institutions en sont le fruit : la Ligue de l'Enseignement en 1881, le Conseil des Mouvements de jeunesse ainsi que celui de l'éducation populaire et des sports, les universités populaires, les chantiers de jeunes, les patronages catholiques et le mouvement du scoutisme. L'institutionnalisation de l'éducation populaire en 1945 a permis la création des foyers ruraux, des foyers Léo Lagrange, des auberges de jeunesse, la création des maisons de jeunes et de la culture. Elle a vu l'émergence des foyers de jeunes travailleurs et la préoccupation du temps périscolaire, l'éducation permanente, les conseils d'orientation, etc....

Aujourd'hui, la concentration des populations dans les zones péri-urbaines justifierait un besoin important d'institutions d'éducation populaire. Elles jouent un rôle considérable face à la montée des obscurantismes, épaulant au passage l'école de la république.

Troisième Question : Quelles propositions concrètes permettraient à l'éducation populaire de remplir au mieux ses missions ?

L'Education Populaire pourrait être mieux reconnue par les pouvoirs publics et par la sollicitation systématique de ses réseaux pour des réflexions, des études, des projets concernant les questions qui traversent notre société tant aux niveaux national que régional ou local.

L'attribution de moyens financiers et/ou matériels permettrait de mener des actions visant le plus grand nombre et la formation continue des bénévoles œuvrant dans ce champ devrait être plus soutenue.

Il conviendrait également d'inscrire l'éducation populaire dans les programmes scolaires comme mouvements de pensée émancipateurs et dans l'enseignement supérieur comme mode de management

Comment faire référence à l'éducation populaire

- quand on oublie que l'actualité devrait nous obliger à nous réinterroger,
- quand l'histoire du XX^{ème} siècle a montré que l'instruction et la culture n'étaient pas émancipatrices et ne préservait pas systématiquement de la barbarie ?
- quand se lèvent aujourd'hui un peu partout les intégrismes religieux, les nationalistes politiques, et les obscurantismes intellectuels qui génèrent barbarie, dérèglement des consciences, terrorisme, et embrigadement ?

N'est-il pas temps de faire de l'éducation populaire contemporaine l'instrument d'analyse de ces champs de conflictualité, d'aide à la compréhension, des contradictions de nos sociétés et des rapports humains actuels et le moyen de construire ensemble le droit, du faire et du vivre ensemble?

Il convient toutefois d'éviter tout enseignement « vertical » et de partir des besoins des citoyens qui ont souvent des savoirs d'usage non négligeables pour construire des actions collectives de celui qui sait vers celui qui apprend, posture type de l'enseignement scolaire ou universitaire.

Au final, quelques pistes pourraient être dégagées :

- imaginer une « journée de l'Education Populaire » qui permettrait, dans le cadre d'une campagne de communication nationale, de faire connaître les différents mouvements et leur philosophie,
- mettre en avant l'engagement bénévole et son utilité sociale (ou sociétale) dans la mise en œuvre de projets d'éducation populaire,
- disposer de moyens financiers dédiés pour innover, développer ou expérimenter des projets en adéquation avec les besoins des différents publics,
- revenir à des formations spécifiques pour les personnes qui s'engagent dans ce champ.

Les champs couverts par l'éducation populaire sont vastes.

Faudrait-il pour autant revenir à un ministère spécifique ? Du fait de son large champ, l'éducation populaire ressort de plusieurs ministères : affaires sociales, cultures, sports et loisirs, politique de la ville... On fait actuellement le constat de la désertion de certains territoires : une politique ambitieuse pourrait tendre à favoriser l'installation de structures d'éducation populaire dans ces territoires avec des acteurs à même de savoir créer les liens nécessaires avec les populations concernées.

Pour conclure, Université Populaire, un nom qui fait sens :

UNIVERSITÉ pour la transmission des savoirs et des connaissances ;

POPULAIRE : au sens noble du terme, pour être « ouvert au plus grand nombre ».

C'est un outil de transmission et de partage de connaissances, de savoir-faire, de diffusion de la culture et des traditions régionales ; un dispositif pédagogique capable de révéler et de promouvoir les qualités et compétences de chaque personne ; une offre diversifiée d'activités répondant aux attentes et besoins d'un large public et enfin un modèle économique alternatif et exemplaire.